



Adresse carte grise non conforme

Par **idefix**, le **12/02/2014** à **18:35**

bonjour, j'ai vendu ma voiture il y a trois semaines ,j'avais acheté cette voiture dans un garage et la préfecture s'était trompée dans l'adresse du domicile. rnj4Al acheté cette voiture en 2004 et revendue en 2014 , j'ai reçu avec cette carte grise des contraventions petite vitesse et perdu des points.rnma carte grise se retrouve gagée pour une amende de 375 € datant de 2005 ,soit au moins sept ans (je pense 135 € majorés à 375 €).rnPremièrement dois je régler cette amende , et si je règle aurais je un retrait de points.

Par **Lag0**, le **13/02/2014** à **08:08**

Bonjour,rnSi le PV était assorti d'une perte de points, ces points vous ont déjà été retirés lorsque le titre exécutoire d'amende majorée a été émis.